



# Code de la route et constat amiable

Réalisés par notre partenaire l'Automobile Club Prévention, ces stages de formation permettent de se familiariser avec les évolutions du code de la route et d'apprendre à remplir correctement un constat amiable.

## NOTRE PRESTATAIRE

Acteur majeur depuis 35 ans de la prévention du risque routier, **l'Automobile Club Prévention** organise des stages de perfectionnement de conduite.

C'est un organisme de formation et de conseil labellisé et recommandé par le Ministère des Transports et membre fondateur du Groupement des Préventeurs du Risque Routier.

Les  
+

- + Des centres de formation performants comportant des salles de cours, du matériel pédagogique et technique innovant.
- + Des stages adaptés permettant de mieux appréhender les risques sur la route.
- + Des conseils appropriés en fonction du public.
- + Réduire la fréquence, les coûts et la gravité des accidents.



## LES OBJECTIFS

- Tout mettre en oeuvre pour éviter de se retrouver en situation d'accident.
- Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs.
- Favoriser la compréhension du risque routier, la complexité du système dans lequel évolue le conducteur.
- Prendre conscience des facteurs d'accidents.



## DÉROULÉ DE LA FORMATION

🕒 3h00 | **CONDITIONS** 15 participants maximum

| **POUR QUI ?** Diocèses, congrégations, enseignement catholique, sanitaire et social, associations...

### MODULE 1 : CODE DE LA ROUTE

- Le code de la route.
- Le contrôle des connaissances acquises.
- L'actualisation des connaissances.
- La signalisation et la réglementation routière.
- La légalité, la sécurité.
- Le comportement du conducteur.
- Les nouvelles réglementations.

### MODULE 2 : CONSTAT À L'AMIABLE

- L'analyse de l'accident.
- Les causes multiples de l'accident.
- Les facteurs aggravants.
- Le remplissage du constat.
- Les erreurs à éviter.
- Étude de cas.
- Les différentes responsabilités.

**CONCLUSION :** synthèse individuelle et collective

Pour toute demande, merci de contacter  
[service.prevention@msc-assurance.fr](mailto:service.prevention@msc-assurance.fr)



en partenariat avec

